

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 723 chargeant M. Lemoyne (Robert), Administrateur 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire » Général p. i. de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant l'absence du Gouverneur.

n° 723

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 juillet 1951

Numéro JO
n° 9 du 15/08/1951

Date du numéro
15 août 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées dans les Territoires de la France d'Outre-Mer, les fonctions intermédiaires du Gouverneur général et du Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Lemoyne (Robert), Administrateur 3e classe de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général p. i. de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant l'absence du Gouverneur. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, inséré au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.